

En exercice	120
Présents	75
Procurations	18
Votants	93

DELIBERATION N°2-072021

Objet : Tarifs du SPIC : Modification à compter du 01/07/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le deux juillet, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 22 juin 2021*

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	Joël PARKITNY	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	Sylvie MENARDY
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
CAZOULES		
JAYAC	Guy ESTRUC	Christine PASQUET
ORLIAGUET	Alain MARINIER	
PAULIN	Catherine CHEYROU	Alain PERIQUOI
PEYRILLAC ET MILLAC	Ghislain FOURREAUX	
SALIGNAC EYVIGUES	Didier DELBARY	Nathalie GAUSSINEL
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX		
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Dominique SANFOURCHE
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	Emmanuelle ALBERT
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES		
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierette BLEMONT	

AR Prefecture

ST LEON SUR VEZERE Gé KUSTERS
THONAC Sébastien CULINE
VALOJOUX Philippe BASTIDE Christiane SALVIAT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	Marcelle DELIBIE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	Fabien PERUSIN
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIÉS	Isabelle MONTGERMONT	
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC		

Excusés :

Mme Véronique COUTAND (*Les Eyzies*) ; M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*) ; Mme Claude DENIS (*Veyrignac*) et M. Johann LEREBOURG (*Veyrignac*).

Procurations :

M. Marc PONS (*Tamniès*) donne procuration à Mme Isabelle MONTGERMONT (*Tamniès*)
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*)
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*)
Mme Denise ARNOULT (*Peyrillac-et-Millac*) donne procuration à M. Ghislain FOURREAUX (*Peyrillac-et-Millac*)
M. Charles MOLINA (*St Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*)
M. Sébastien FRIT (*La Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme BERTHELOT Catherine (*La Chapelle-Aubareil*)
M. Michel ANDRE (*Marcillac-St-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-St-Quentin*)
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*)
Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*) donne procuration à Mme Sylvie Jesinghaus (*Marquay*)
M. Didier MILLEROT (*Meyrals*) donne procuration à Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*)
Mme Marie-Eve BEYNEIX (*Saint-Vincent-de-Cosse*) donne procuration à Mme Nathalie BALLERAND (*Saint-Vincent-de-Cosse*)
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à M. Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)
Mme Héloïse MARADENE (*Prats-de-Carlux*) donne procuration à Mme Marie-Laure FERBER (*Carlux*)
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*).
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de modifier les différents tarifs 2021 du budget SPIC « Périgord Noir Environnement » du SICTOM DU PERIGORD NOIR, qui seront applicables à compter du 01/07/2021.

Après avis du Bureau Syndical, en date du
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les nouveaux tarifs hors taxes applicables dans le cadre du budget annexe du SPIC "Périgord Noir Environnement" pour l'exercice budgétaire 2021, à compter du 01/07/2021, comme suit :

AR Prefecture

024-252402284-20210702-02072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021

PRESTATIONS EFFECTUEES :

en 2021

*** Locations**

- Benne 15 à 30 m³ de 60,00 € à 78,00 €/mois
7,50 €/jour
- Bac roulant 770 l 12,00 €/mois

*** Installation, vidage, enlèvement des bennes et des bacs roulants**

- Installation, échange, retrait 125,00 € à 190,00 €/rotation
en fonction de l'éloignement du client et du cahier des charges
50 % de remise sur la seconde benne en cas de bennes en duo

*** Forfait chargement grappin**

55,00 €/unité

*** Traitement**

- Cartons gratuit
- Bois non traité 55,00 €/tonne
- Déchets végétaux 25,00 €/tonne
- Gravats 14,00 €/tonne
- Métaux ferreux et non ferreux gratuit
- Films plastiques rétractables et étirables gratuit
- Polystyrène 10,50 €/m³
- Déchets divers (TGAP incluse) 127,00 €/tonne (TGAP incluse)

*** Prestation avec la chargeuse (chargeuse + chauffeur)**

70,00 €/heure

*** Collecte du verre auprès des professionnels****Service à la carte** : intervention individuelle à la demande d'un commerçant

- Pour la première intervention 60,00 €
- Par intervention à partir de la seconde 40,00 €

Participation forfaitaire : enlèvement régulier des caissettes de bouteilles vides
(deux fois/semaine en juillet et août, une fois/semaine le reste du temps)

- Assujettis à la redevance de 2^{ème} catégorie : 160,00 €/an
- Assujettis à la redevance de 1^{ère} catégorie : 250,00 €/an
- Contribution hors redevance forfaitaire : 260,00 €/an

VENTE :

- Bacs roulants 240 l neuf 45,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l déchets résiduels neuf 160,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l collecte sélective neuf 155,00 €/unité
- Bornes à verre ou à papier neuf 1 600,00 €/unité
- Sacs plastiques noirs 50 l 49,50 € le mille
- Sacs plastiques jaunes 50 l 62,00 € le mille
- Compost 10,00 €/tonne

ACHAT ET VENTE DE MATIERES VALORISABLES :

- Cartons, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux suivant cours mensuel
(Prix indexés sur les indices de référence des revues « Usine Nouvelle » ou
« Recyclage Récupération »)

**PLATEFORME DES BOUES DE STEP: TARIFS INITIAUX POUR LA FACTURATION
DES GESTIONNAIRES DES STATIONS D'EPURATION** (application à compter du 01/07/2021) :

- **STATION D'EPURATION DE SARLAT** 594,00 €/tonne de matière sèche
- **STATION D'EPURATION DE TERRASSON** 88,00 €/tonne de boue brute

AR Prefecture

024-252402284-20210702-02072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021

- STATION D'EPURATION DU LARDIN SAINT LAZARE 82,00 €/tonne de boue brute

- STATION D'EPURATION DE MONTIGNAC 93,00 €/tonne de boue brute

- AUTRES STATIONS D'EPURATION

* Traitement des boues de STEP

- Boues de siccité inférieure à 20% 79,00 €/tonne
- Boues de siccité égale ou supérieure à 20% 77,00 €/tonne

* Location de bennes pour le transport des boues de STEP

- Par benne 299,80 €/mois ou 10,85 €/jour

* Transport des boues depuis une station d'épuration jusqu'à la plateforme de Marcillac
(camion + chauffeur)

- Camion seul 2,00 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2,50 €/km

Les présents tarifs sont réactualisés en fonction de l'évolution des indices intégrés aux formules de calcul de révision de prix, inscrites dans les contrats de prestations de services passés avec les exploitants.

- SARL CADIOT

Transport et traitement des boues

425,00 €/tonne de matière sèche

Traitement des boues uniquement

392,00 €/tonne de matière sèche

UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET SPIC POUR LE BUDGET GENERAL DU SICTOM (véhicule sans chauffeur) :

- Camion seul 1,49 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2,15 €/km

UTILISATION DU TRACTEUR ROUTIER :

- Utilisation du tracteur routier avec chauffeur 1,87 €/km
- Utilisation du tracteur routier sans chauffeur 1,37 €/km
- Utilisation du tracteur routier et de la remorque avec chauffeur 2,38 €/km
- Utilisation du tracteur routier et de la remorque sans chauffeur 1,98 €/km

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 02 juillet 2021.

Jérôme PEYRAT
Président



AR Prefecture

024-252402284-20210702-02072021-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021